

Question écrite

Ententes cartellaires : la commune de Val Terbi a-t-elle été lésée ?

Les soupçons d'ententes cartellaires dans les domaines du génie civil et de la construction mis au jour par la Commission fédérale de la concurrence (COMCO) dans le canton du Jura soulèvent une question essentielle pour Val Terbi : notre commune a-t-elle pu être touchée par de telles pratiques dans le cadre de ses marchés publics ?

Ici comme ailleurs, les adjudications publiques doivent garantir la saine concurrence, la transparence et la bonne utilisation des deniers publics. Rappelons que les entreprises concernées, dont les noms ont été rendus publics par la COMCO, bénéficient de la présomption d'innocence.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Des marchés de Val Terbi ont-ils été attribués dans des conditions susceptibles d'avoir entraîné un surcoût pour les finances communales ?
2. Cas échéant, le Conseil communal a-t-il envisagé une action en réparation ou une démarche financière envers d'éventuelles entreprises fautives, notamment si la commune devait avoir subi un dommage ?
3. Des mesures de prévention, de contrôle ou de formation ont-elles déjà été mises en place au niveau communal ?
4. Quelles garanties le Conseil communal peut donner au Conseil général quant à l'intégrité des procédures d'adjudication à venir ?

Nous remercions d'avance le Conseil communal de ses réponses.

Corban, le 16 juin 2026

Patrick Gerf (Val Terbi Ensemble, 1^{er} signataire)

